

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE



P.L.U.

2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme

- 0 Partie administrative
 - 0.1 – Délibérations du conseil municipal
 - 0.2 – Avis des personnes publiques associées

Modification du
P.L.U. :

Approuvée le
20/01/2020

Visa

Date :

Signature :



16, av. Charles de Gaulle
Bâtiment n° 8
3 1 1 3 0 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
Mél : paysages@orange.fr

0

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE



P.L.U.

2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme

0 Partie administrative

0.1 – Délibérations du conseil municipal

Modification du
P.L.U :

Approuvée le
20/01/2020

Visa

Date :

Signature :



16, av. Charles de Gaulle
Bâtiment n° 8
3 1 1 3 0 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
Mél : paysages@orange.fr

0.1

Envoyé en préfecture le 13/03/2019
Reçu en préfecture le 13/03/2019
Affiché le 13-03-2019
ID : 031-213104862-20190311-13_02_2019-DE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

Département Haute-Garonne

Arrondissement de MURET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice :15 L'an deux mille dix-neuf le 11 mars à 20 heures 30
le Conseil Municipal, de la **COMMUNE DE SAINT-HILAIRE**
dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de **Monsieur le Maire, André MORERE**

Présents :11

Votants : 13 POUR

1 : CONTRE

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Février 2019

Présents : Mesdames et Messieurs DEJEAN G., SILVESTRE R., SALAMON M.,
MOULI -TOUNSI H., RAMONICH C., CANCEL J.J., PFLANZ J., HEDOUIN S,
FERRÉ C, SCHMIDT M.

Absents : C. GAYRAL Excusée

Procuration : de J. MOALIC à JJ CANCEL, de V. SABY à A.MORERE, de P.
HOURQUET à G. DEJEAN

Secrétaire de Séance : *Madame Monique SALAMON*

OBJET : Prescription 2^{ème} modification PLU

Par délibération du 2 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé la révision
Plan Local d'Urbanisme. Ce Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une
modification simplifiée et d'une modification. La dernière modification
actuellement en vigueur a été approuvée le 27 novembre 2017.

Afin d'encadrer le développement de notre commune, et d'assurer l'accueil de nouveaux habitants
tout en assurant la préservation de la qualité de son cadre de vie, il est nécessaire de modifier
certains éléments du PLU de la Commune.

Envoyé en préfecture le 13/03/2019
Reçu en préfecture le 13/03/2019
Affiché le 13-03-2019
ID : 031-213104862-20180311-13_02_2019-DE

Cette modification permettra :

- De redéfinir un cadre réglementaire pour border l'urbanisation de la commune dans le respect des objectifs du Projet d'Aménagement de Développement Durable , suite à la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols dès l'entrée en vigueur de la loi ALUR;
- De réaliser des ajustements réglementaires.

Il vous est donc proposé de lancer une **2^{ième} modification du PLU qui sera soumise à enquête publique.**

L'exposé de son rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivant,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2013 portant approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2014 portant approbation de la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 portant approbation de la première modification du Plan Local d'Urbanisme,

DECIDE de prescrire la deuxième modification du Plan local d'urbanisme avec les objectifs définis ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure et à établir le projet de modification et à signer tous les actes afférents,

DIT que cette délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention, insérée en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au registre des actes administratifs,

DIT que cette délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité énoncées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/03/2019

Reçu en préfecture le 13/03/2019

Affiché le 13-03-2019

ID : 031-213104862-20190311-13_02_2019-DE

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que ci-dessus

Le Maire

André MORÈRE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

à la Sous-Préfecture le

de la publication le

